

Communiqué de presse - Paris, le 8 février, 2021

Le Département de la Seine-Saint-Denis équipe 10 de ses collèges de lampes Lexilight pour aider les élèves dyslexiques

Lexilife et le Département de la Seine-Saint-Denis s'associent pour aider les collégiennes et collégiens dyslexiques à lire correctement. Ce sont ainsi 10 collèges, équipés de 5 lampes Lexilight chacun, qui participent à l'expérimentation. Ce partenariat vise à freiner le décrochage que les troubles DYS peuvent entraîner chez les élèves et donner une première réponse aux familles désemparées.



Lexilight, la lampe made in France qui soulage les dyslexiques, proposée dans les collèges de la Seine-Saint-Denis pour favoriser l'égalité des chances

Selon l'OMS, 10% de la population mondiale est dyslexique, soit en moyenne 1 à 4 élèves dyslexiques par classe. Or, le temps d'attente pour avoir un rendez-vous chez un orthophoniste est en moyenne de deux ans en Seine-Saint-Denis. Ce délai est suffisant pour entraîner le décrochage de collégien.ne.s dyslexiques qui éprouvent plus de difficultés à lire que les autres. C'est pourquoi le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite aider les collégien.ne.s en leur donnant accès à cette technologie française et innovante en classe. Une expérimentation vient d'être lancée dans 10 collèges de Seine-Saint-Denis qui ont reçu chacun 5 lampes. Le coût total de l'expérimentation pour le Conseil Départemental est de 24 900 euros (achat des lampes et formation des enseignant.e.s).

La lampe Lexilight diffuse une lumière pulsée et modulée grâce à des diodes LED. Elle permet de créer un œil dominant fictif en faisant varier plusieurs paramètres de ses diodes, notamment leur fréquence de rafraîchissement. Deux molettes permettent à l'utilisateur de régler facilement et finement la pulsation et la modulation de l'onde afin de l'adapter à sa vue. Une fois la lampe réglée, les images miroirs disparaissent et la lecture est facilitée. Les professeur.e.s concerné.e.s ont été formé.e.s à l'utilisation des lampes par les équipes de Lexilife, en partenariat avec l'Atelier Canopé du 93.

« Nous sommes très fiers de la confiance que nous accorde le Département de la Seine-Saint-Denis. Nous sommes convaincus que notre lampe Lexilight permettra aux collégiennes et collégiens dyslexiques de suivre les cours dans de meilleures conditions. Nous espérons ainsi contribuer, à notre échelle, à une meilleure égalité des chances entre les élèves dyslexiques et leurs camarades non dyslexiques. En 2020, la dyslexie n'est pas une fatalité et nous nous félicitons que des institutions publiques osent la voie de l'innovation ».

Paola Bourdon, responsable des partenariats chez Lexilife

« Le collège est une étape primordiale du parcours scolaire. Mais il peut être difficile de suivre le rythme lorsque l'on est atteint de dyslexie. Doter certains de nos collèges de lampes lexilight, une innovation française remarquable, c'est apporter une première réponse aux difficultés rencontrées par certains enfants. Avec Emmanuel Constant, Vice-président en charge de l'Education, et les équipes pédagogiques concernées, nous souhaitons donner les mêmes chances de réussite à tou.te.s les élèves de Seine-Saint-Denis, quel que soit leur handicap. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

*Collèges participants à l'expérimentation

Henri Wallon à Aubervilliers

Jean Lurçat à Saint-Denis

Jean Vilar à La Courneuve

Jean Vigo à Epinay

Jorissen à Drancy

René Descartes à Tremblay-en-France

Courbet à Romainville

Lenain de Tillemont à Montreuil

Honoré de Balzac à Neuilly sur Marne

Pablo Neruda à Gagny

Une innovation issue de 20 ans de R&D

Un non dyslexique a un seul œil dominant qui envoie une information principale au cerveau, qu'il sait analyser. Une personne dyslexique dispose, au contraire, de deux yeux dominants qui envoient simultanément deux informations différentes au cerveau. C'est cette confusion qui crée des images miroirs et perturbe la lecture (par exemple, le b et le d sont confondus). C'est ce que Lexilight corrige en permettant au cerveau de traiter l'information comme si elle provenait d'un seul œil dominant.

Lexilight a été testée auprès de plus de 500 personnes et près de 90 % d'entre elles ont été capables de lire correctement. Soulagées, elles ont retrouvé le plaisir de la lecture.

Une fabrication 100 % française

La lampe Lexilight est fabriquée en Bretagne par l'entreprise adaptée *L'atelier du courrier*, une entreprise ESUS dans laquelle 98% des collaborateurs sont en situation de handicap. Lexilife compte à ce jour 800 clients-pionniers et travaille avec un panel de professionnels de la santé (orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes...).

A propos de Lexilife

Incubée au sein de la société Thomas Watt Lighting Pro et fondée en 2018, Lexilight a créé la première lampe d'aide à la lecture pour les personnes dyslexiques lesquelles représentent 10% de la population - soit 7 millions de personnes en France et 700 millions dans le monde. S'appuyant sur 20 années de recherche, la lampe Lexilight a démontré son efficacité. En cohérence avec sa mission sociale, Lexilight lance et mène par ailleurs le programme de R&D collaborative qui recueille les témoignages des personnes touchées par la dyslexie dans le but d'améliorer en continu le produit, en plus de recherches scientifiques menées en parallèle sur le sujet. Lexilight est fabriquée en Bretagne par l'entreprise adaptée *L'atelier du courrier* où 98% des collaborateurs sont en situation de handicap.

Lexilight compte à ce jour 300 clients-pionniers et travaille avec un panel de professionnels de la santé (orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes...).

Contacts presse

Département de la Seine-Saint-Denis

Caroline Gomez : 06 11 79 26 74 / cgomez@seinesaintdenis.fr

Licence K

Jean-François Kitten : 06 11 29 30 28 / jf@licencek.com

Ilinca Spita : 06 64 75 12 98 / i.spita@licencek.com

Stéphane Laurain : 06 98 58 38 35 / s.laurain@licencek.com